

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

DOSSIER DE SUBVENTION 2026

Prestataires touristiques & Démarches qualité

Attention : accompagnement uniquement pour les 1ères labellisations ou documents en FALC, les renouvellements ne sont plus éligibles

Nom de la structure

.....

Cadre réservé à l'instruction

Date de réception du dossier :

Date d'instruction en commission tourisme :

Date du Bureau communautaire :

Notification :

Paiement :

A retourner avant le 2 octobre 2026

Pour toute question avant le dépôt du dossier : Samantha BERTRAND
Coordinatrice Tourisme durable et Accessibilité
s.bertrand@agglo-rochefortocean.fr
 06 24 38 53 93

CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Dans le cadre du Plan Qualité Tourisme, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan accompagne techniquement les prestataires touristiques volontaires vers des démarches qualité. Ces démarches qualité correspondent aux objectifs du label Grand Site en termes de développement durable, de mobilité douce et d'accessibilité pour tous. Les démarches suivantes sont accompagnées techniquement pour la première labélisation ou la première création de document en FALC :

- « Clef Verte » et « Eco-label européen »
- « NF Environnement » Site de visite
- « Destination d'Excellence » pour les Sites de visite
- « Tourisme et Handicap »
- « Accueil Vélo »
- « Création de document en FALC », avec le concours de l'Unapei 17 ou d'une autre association

Le Facile A Lire et à Comprendre répond aux besoins de personnes ayant des difficultés à lire (personnes avec un handicap intellectuel, personnes âgées, personnes sourdes en situation d'illettrisme, jeunes enfants, personnes ayant un trouble autistique ou DYS...) et les personnes de langue maternelle étrangère (personnes immigrées, touristes étrangers...).

Afin que les prestataires poursuivent leurs efforts correspondant aux objectifs de la démarche Grand Site, il est proposé de les accompagner financièrement sur ce volet.

Les démarches soutenues doivent répondre aux critères suivants :

- L'accompagnement financier est limité à un dossier par an, par structure et pour un label.
- La prestation doit se trouver sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.
- Pour les hébergements, le prestataire doit proposer une prestation classée ou correspondant au référentiel pour les chambres d'hôtes.
- Le prestataire doit être partenaire de l'Office de Tourisme Rochefort Océan.
- Le prestataire ne bénéficie pas d'autres aides financières (Région, Département...)
- Les démarches accompagnées sont les premières labélisations : Clef Verte et Ecolabel européen, NF Environnement pour les sites de visite, Destination d'Excellence pour les sites de visite, Tourisme et handicap, Accueil vélo et le FALC.
- **Les renouvellements ne sont plus accompagnés par la CARO**

Définition de l'aide :

- L'aide est plafonnée à 800 € par structure et par an, dans la limite des crédits inscrits au budget 2026 de la Caro.
- Elle peut être versée, dans la limite de 50 % des frais de labellisation / certification liées aux démarches décrites ci-dessus : frais de visite, d'audit, d'adhésion au label et/ou certification.
- Sont exclus les frais liés à un accompagnement en amont de la labellisation ou certification par un bureau d'étude ou un consultant.
- L'aide à la création au document en FALC, avec une structure habilitée à la création au FALC et en partenariat avec des personnes ayant un handicap intellectuel, serait plafonnée à 150,00 € par structure et par an, et versée dans la limite de 50 % des frais de création d'un document en FALC.
- **Dans la limite des crédits votés annuellement par les élus communautaires**

MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

- La structure demandeuse doit déposer son dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération. Le prestataire établissant la demande doit remplir le dossier de demande de subvention, accompagné d'une lettre de demande adressée au Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, un devis en lien avec la labellisation et/ou certification et/ou la création du document en FALC et le document en FALC réalisé.
- Le prestataire s'engage à communiquer sur l'aide de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan : site internet, dépliant...
- Les demandes de subvention seront examinées par la Commission « Tourisme et Développement touristique », avant validation par le Bureau Communautaire de la CARO.
- Un courrier sera ensuite adressé à la structure demandeuse pour l'informer de la décision.
- La collectivité se libérera des sommes dues au vu de la facture liée à l'adhésion au label ou certification.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nom de la structure :

Statut de la structure :

Adresse du siège social.....

Adresse de la structure, si différente du siège :

Numéro SIRET

Nombre de salariés en équivalent temps plein

Téléphone

Courriel.....

Personne en charge du dossier

Prénom et Nom

Fonction

Téléphone:

Courriel:

Demande par type de prestataire

Pour les hôtels, campings, meublés, résidence de tourisme

L'hébergement est classé Oui Non

Nombre d'étoiles.....

Fournir la copie du classement

Pour les chambres d'hôtes

L'hébergement est labellisé Oui Non

Label : Qualification en chambre d'hôtes référence® Accueil Paysan

Clévacances Fleur de Soleil Gîte de France

Fournir l'attestation de la labellisation pour l'année 2026

Pour les autres hébergements

L'hébergement est classé

Oui

Non

Nombre d'étoiles.....

Fournir la copie du classement en cours

Pour l'ensemble des prestataires

Le prestataire est partenaire de l'Office de Tourisme

Oui

Non

Fournir un justificatif pour l'année 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

Pour information, label(s) / marque(s) / certification(s) obtenues par le prestataire :

- Accueil Vélo
- Clef Verte
- Eco-label européen
- NF Environnement - Site de visite
- Tourisme et Handicap
- Destination d'Excellence pour les sites de visite
- Autre

La subvention concerne le label / la certification / le document suivant :

- Accueil Vélo
- Clef Verte
- Eco-label européen
- NF Environnement - Site de visite
- Tourisme et Handicap
- Destination d'Excellence pour les sites de visite
- FALC

Il s'agit : d'une première labellisation / certification
 d'un premier document

Coût de la labellisation ou certification ou du document <i>(suivant le devis ou la facture transmis)</i>€ TTC
Montant en € HT€ HT
Montant de la subvention demandée <i>(50 % du coût HT, plafonnée à 800€)</i> <i>(50% du coût de création, hors mise en page, plafonnée à 150€ pour le FALC)</i>€ HT

CALENDRIER (à titre indicatif)

- Avant le 2 octobre 2026 - Dépôt du dossier - par mail à s.bertrand@agglo-rochefortocean.fr
- Octobre / novembre 2026 – Passage en Commission Tourisme
- Novembre / Décembre 2026 – Délibération du Bureau Communautaire
- Janvier / Février 2027 – Versement de la subvention

PIECES A FOURNIR

**Le dossier est à retourner par mail
à Samantha Bertrand à s.bertrand@agglo-rochefortocean.fr**

**Les dossiers devront être envoyé avant le 2 octobre 2026.
Tout dossier incomplet ou envoyé en dehors de ce délai
ne pourra être examiné et sera rejeté.
Dans la limite des crédits votés pour l'année 2026**

Lors du dépôt du dossier de demande de subvention

- Une lettre de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (Annexe 1 page 6)
- Copie du devis et/ou de la facture de la labellisation / certification / création du document FALC
- Copie du document FALC réalisé
- Copie du compte de résultat et du bilan financier du dernier exercice clos
- Copie du justificatif de partenariat avec l'Office de Tourisme pour l'année 2026
- Relevé d'identité bancaire
- Le document en FALC

Pour les hébergements

- Copie de l'attestation du classement pour les hôtels, campings, meublés et résidence de tourisme
- Copie de l'attestation décrivant le niveau qualité pour les hébergements collectifs
- Copie de l'attestation de la labellisation pour les Chambres d'hôtes (Qualification en chambre d'hôtes référence®, Accueil Paysan, Clévacances, Fleur de Soleil ou Gîtes de France)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) , représentant légal de (nom de la structure), engage celle-ci à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention (justifications de l'emploi des fonds accordés, compte financier en fin d'exercice, présentation de tous les livres et pièces comptables sur demande des délégués de la collectivité). Je m'engage à communiquer sur l'aide de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan. Je déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférent.

Fait le 2026, à

Signature :

Annexe 1 : Exemple de courrier de demande de subvention

(ne pas dater)

Contact

Adresse structure

Monsieur Le Président

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Objet : demande de versement d'une subvention dans le cadre du Plan Qualité Tourisme de la CARO

Monsieur Le Président,

Je sollicite le versement d'une subvention dans le cadre du Plan Qualité tourisme d'un montant de ... euro pour la première labellisation / la création d'un document FALC de mon établissement.

Je vous prie d'agrérer Monsieur Le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Prénom, Nom

Signature